



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Traitements et salaires

Question écrite n° 48672

### Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation fiscale des musiciens qui, à partir de 1998, perdront progressivement l'avantage des déductions supplémentaires pour frais professionnels. Les artistes musiciens sont sans doute les rares professionnels à acheter leur outil de travail. La déduction fiscale dont ils bénéficient représente réellement une compensation de l'achat et de l'entretien de l'instrument de musique leur appartenant. Sa suppression est douloureusement ressentie par ces professionnels qui constatent qu'ils sont les seuls à ne pas avoir un outil de travail fourni par l'employeur. Il lui demande ce qu'il entend faire pour prendre en compte cette situation qui apparaît, dans le cas d'espèce, particulièrement injuste.

### Données clés

**Auteur :** [M. Depaix Maurice](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48672

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 898